

REGLEMENT DU CONCOURS DE CREATION MANUELLE

« Les jeux olympiques »

Règlement du concours de création manuelle organisé du 15 avril au 3 juillet 2024.

Préambule

A l'occasion du passage de la Flamme Olympique 2024 le 8 juillet sur la commune de Fréteval, un concours de création manuelle représentant la flamme Olympique est organisé par Sylvaine CHASSIGNET.

Article 1 – Conditions de participation

Le concours de création manuelle est ouvert à tous.
La participation à ce concours est gratuite.
Une seule création par personne est autorisée.
La participation au présent concours est individuelle et nominative.

Article 2 – Format des œuvres et objet du concours

La création ne devra pas dépasser 70 cm de hauteur.
La création devra être faite uniquement avec des matériaux recyclés et représenter la flamme Olympique.

Article 3 – Modalités de participation

La participation au concours est gratuite.

Etape 1 :

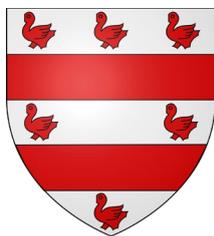
- Télécharger le bulletin d'inscription sur le site de la CPHV : www.cphv41.fr.
- Compléter et envoyer à l'adresse mail : inscriptions-jo@outlook.fr avant le 15 mai 2024.

Etape 2 : Déposer ta création le mercredi 3 juillet 2024 à fonderie de Fréteval, place Pierre Genevée, de 10h00 à 12h00 ou de 15h30 à 18h30.

Chaque création sera numérotée.

Aucune création ne sera acceptée après le 03 juillet 2024, 18h30 - date de clôture du concours.

Conformément à la loi RGPD, les données recueillies pour ce concours ne seront utilisées que dans le cadre du déroulement du concours.



Article 4 – Composition du jury et choix des gagnants

Le jury sera composé de 5 membres.

Délibération sur les critères de sélection suivants : créativité et originalité, avec une notation de 1 à 5.

Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

Article 5 – Lots

3 gagnants seront désignés et chacun recevra une médaille et un prix.

Cette remise de prix et de médaille se fera le jour du passage de la Flamme Olympique, sur l'esplanade de la Fonderie à Fréteval à partir de 12h30

Article 6 – Calendrier du concours

Ce concours respectera le calendrier suivant :

- 15 avril 2024 : Ouverture des inscriptions au concours
- 15 mai 2024 : Clôture de l'inscription au concours
- 3 juillet 2024 : dépôt des créations et clôture de concours
- 6 juillet 2024 : exposition des créations en accès libre à la Fonderie
- 8 juillet 2024 : délibération du jury, remise des prix et des médailles place Pierre Genevée, esplanade de la Fonderie à Fréteval.

Article 8 - Responsabilité

Le simple fait de participer à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.

Article 9 - Litige et réclamation

Le présent règlement est établi selon la loi française. Toute réclamation devra être adressée dans les 15 jours suivant la date de fin du concours à l'adresse indiquée pour l'envoi des dessins. Passé ce délai aucune réclamation ne pourra être acceptée.

Fait à Fréteval le 12 avril 2024